



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : **2015_BRIEC_T_001_Espace multisports**

Objet : Travaux pour la réalisation d'un espace multisports

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de construction d'un espace de jeux multisports à Park Ar Roz.

Le présent marché est à procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché comporte un lot.

I. Les clauses techniques

I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Le terrassement de la plateforme avec compactage du fond de forme sera réalisé par les services techniques de la commune. **Le candidat retenu devra procéder à la réception de cette plateforme et valider la conformité de celle-ci avec les travaux qu'il prévoit au titre du présent marché.**

L'entreprise adjudicataire devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la remise en état des lieux après travaux.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics attenants.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur. Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, aux normes françaises et européennes et aux avis du CSTB. Les entreprises fourniront avec leur offre le certificat de conformité à la norme NF EN 15312 et l'attestation « Origine France Garantie ». Les offres présentant des auto-certifications seront exclues. Les équipements proviendront de fabricants titulaires de la qualification QUALISPORT pour la fabrication et la pose d'équipements sportifs de proximité. L'aire de jeux devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le détail des prestations à réaliser figure au chapitre 1.3 ci-dessous : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

Le délai de réalisation des prestations ainsi que le phasage des opérations seront précisées par le soumissionnaire lors de la remise de son offre. **Le maître d'ouvrage souhaite que l'ensemble des prestations soient réalisées dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché.** Le délai proposé par le candidat sera pris en compte pour l'établissement de la note technique de l'offre.

Les interventions seront programmées en concertation avec le responsable des services techniques.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique détaillé qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Ce mémoire précisera également les obligations inhérentes à la maintenance des équipements ainsi que le bordereau des prix des pièces de rechange et les termes des garanties qu'il propose : durée, modalités du service après-vente,

L'entreprise fournira un dossier technique de récolement après réalisation. Ce dossier comprendra notamment les fiches techniques détaillées, les plans des ouvrages réalisés et les préconisations d'entretien et de maintenance.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées et pour parvenir aux objectifs du présent marché.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

I.3 Description des ouvrages

I.3.1 Conditions de mise en œuvre des prestations

L'objet du présent marché consiste à mettre en œuvre les prestations de réalisation d'un espace de jeux multisports sur le terrain préalablement préparé par les services techniques de la commune.

Aussi le contrôle des lieux et notamment de la plateforme sera réalisé par l'entreprise et fera l'objet d'un Procès-Verbal.

Un rapport de visite sera établi par le candidat et sera remis dans l'offre. Il précisera les modalités et les spécifications que le candidat entend mettre en œuvre, notamment leur adéquation ou non avec le projet défini par le maître d'ouvrage.

Le soumissionnaire devra inclure dans son offre toutes les prestations relatives aux tests des équipements en application du décret 96-495.

La note méthodologique à remettre dans l'offre, précisera les solutions techniques et les modes opératoires proposés par le candidat.

Des variantes peuvent être proposées par le soumissionnaire y compris dans le choix de structure porteuse différente du stabilisé.

I.3.2 Détail des ouvrages

I.3.2.1 Couche de base

Réalisation d'une couche de base en empierrement GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0.15 m y compris réglage au laser et cylindrage. Cette prestation comprend la fourniture de l'empierrement, le transport depuis la carrière, la mise en œuvre et le contrôle de planéité au laser. L'emprise concernée est de 28 m X 16 m.

I.3.2.2 Ensemble des équipements multisports

Réalisation d'une structure métallique constituée de panneaux à barreaudage en acier, dimensions 24 m X 12 m, scellement des poteaux ou montage sur platine (à préciser), dans les 2 cas création de massifs béton ; la structure sera composée de :

- Une palissade latérale sur les 2 longueurs de hauteur 1.00 m, formant une main courante lisse sur toute la longueur, sans partie saillante en partie supérieure.
- Un fronton sur les 2 largeurs, de hauteur 3.00 m depuis l'axe sur 6.00 m de longueur et de hauteur 2.00 m sur les 2 côtés restants (soit 2 X 3.00 m), présentant un mur plat sans élément saillant aux utilisateurs, coté des cages ouvert pour permettre la récupération des ballons à l'extérieur,

- 2 buts destinés aux activités de foot-ball, hand-ball de dimensions minimums longueur 3.00 m et hauteur 2.00 m, intégrés dans la structure, cage uniquement en panneaux barreaudés,
- 4 mini-buts à disposer sur les largeurs pour la pratique en demi-terrain, présentant un mur plat sans élément saillant aux utilisateurs et alignés sur la main-courante,
- Un accès PMR avec système anti-intrusion des cycles : il sera placé au plus près de l'axe de la largeur (accès le plus direct à partir du chemin),
- 2 panneaux de basket de conception robuste, polyester métal ou compact, cercle renforcé fixé sur la structure, filets de basket anti-vandalisme, implantés au-dessus des buts,

I.3.2.3 Surface de jeux

Réalisation d'une surface de jeu en gazon synthétique, épaisseur 24 mm minimum, y compris sablage (type et lestage à préciser), dimensions 28 X 16 m, y compris bande bétonnée de maintien et d'arrêt du gazon synthétique au niveau de la pelouse du terrain naturel.

I.3.2.4 Tracés des aires de jeu

Il est prévu au présent marché la réalisation des tracés au sol sur gazon synthétique suivants : ligne médiane, "raquettes" basket, "zones" handball, cercle médian

I.3.2.5 Signalétique

Fourniture et pose d'un panneau d'information fixé à la structure grillagée, rappelant les consignes, les interdits, et les usages réservés.

I.3.2.6 Mobilier

Fourniture et pose d'un corbeille à papier et d'un banc, en compact ou métallique, y compris scellements au béton.

I.3.2.7 Tests de sécurité

Réalisation des tests de conformité avant mise en service : Tous les équipements concernés par la réglementation devront avoir subi, in situ, des tests en charge destinés à vérifier leur résistance et afin d'attester de leur conformité. Il sera établi un PV par équipement.

I.3.4 Option

Le maître d'ouvrage souhaite étudier la mise en œuvre d'un revêtement plus résistant sur la surface du pourtour extérieur de 2.00 m de largeur. Il est demandé de chiffrer en plus ou moins value la réalisation d'un revêtement en sable-ciment, coloris beige, épaisseur 10 cm minimum, arrêt coffré sous et en limite de la structure ainsi qu'en extérieur en limite de pelouse.

I.3.4 Spécifications techniques

L'enceinte sera majoritairement en treillis soudé, fil rond, et la structure porteuse en poteaux ronds. Les remplissages en barreaudage, inesthétique, et en caillebotis, coupants, sont interdits.

Le fabricant devra laisser au Maître d'œuvre le choix de deux ou trois couleurs de l'équipement dans la palette RAL.

L'acier recevra un traitement de surface par galvanisation à chaud par trempage, grenailage, dégraissage, poudre polyester cuite au four.

La structure porteuse sera constituée de poteaux de diamètre minimum 75 mm. La conception de la structure porteuse permettra d'éviter les jambes de force dans la zone

périphérique de l'équipement, cette zone étant aussi une zone d'évolution (2 m de largeur de gazon synthétique).

Le remplissage des panneaux sera en treillis soudé. La section des fils sera adaptée.

Les cadres métalliques sont montés sur la structure porteuse par des colliers en métal. La visserie sera de type inviolable et les bouchons anti-vandalisme.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite devra être en libre accès et sera conçu pour interdire l'accès aux cycles.

Les équipements, notamment les parties frontons, devront être conçus de telle sorte que les vibrations générées par les impacts soient amorties et que les nuisances sonores soient réduites au maximum. Des tests de mesure pourront être apportés à l'appui de l'offre.

Tous les matériaux et fournitures sont soumis à l'acceptation du Maître d'œuvre

Le soumissionnaire apportera à l'appui de son offre tous les documents, fiches et échantillons qu'il juge utile à l'analyse technique du maître d'ouvrage.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :
Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du suivi des travaux :
M. Jos Le Quéau 06 25 37 12 99
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	60,00%
<i><u>Dont rapport de visite</u></i>	<i>10,00%</i>

□ **Critère prix noté sur 40 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $40 \times (Y1/Y)$

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (40).

□ **Critère valeur technique noté sur 60 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Appréciation et Notation de la valeur technique

	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Le classement général se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

Une phase de négociation pourra être entreprise. Dans ce cas les candidats retenus pour cette négociation seront amenés à présenter une nouvelle offre sous 5 jours. Ils seront ensuite auditionnés lors d'un entretien avec les deux adjoints aux travaux et au cadre de vie et le DST de la mairie. Les critères qui pourront être retenus sont : le prix, le délai, la qualité des fournitures, les techniques de montage.

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **Mardi 03 mars 2015 à 12 heures** A :

Mairie de Briec de l'Odet
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2015_BRIEC_T_001_Espace Multisports »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP,
 - Le devis estimatif détaillé à fournir obligatoirement par le candidat,
 - Le CCAG Travaux,
 - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les fiches techniques des fournitures,
 - la note méthodologique précisant les moyens et les choix techniques que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
 - Le descriptif précisant les aspects de qualité, solidité, coût d'entretien et de sécurité des ouvrages
 - Les délais et la planification proposés,
 - Les garanties sur fournitures et mise en oeuvre,
 - Le rapport de visite précisant notamment l'adéquation de l'offre avec les besoins exprimés dans le cahier des charges,

(le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)

- DC 1 – DC 2
- NOT12
- Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base du détail des prix proposé par le candidat dans son devis.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.

SOLUTION DE BASE : Le candidat inscrira le montant total des travaux décrits au présent CCP et découlant de son devis détaillé :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

en lettres T.T.C.:

SOLUTION AVEC OPTION : Le candidat inscrira le montant total des travaux décrits au présent CCP avec la prise en compte de l'option. Un deuxième devis détaillé intégrant cette option doit être produit :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature du candidat

A

Le

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de :

..... **correspondant à la solution**

pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Maire,

Le

J. Hubert PETILLON.